

# REUNION DU 31 MAI 2011

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

L'An Deux Mille Onze, le 31 mai,

Sur convocation du 23 mai 2011, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS s'est réuni à 18 h 15 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MMES ET MM EYRAUD, SORLUT, MENADIER, ROUSSEAU, GALINET, CHARLES, FORRLER, POITOU, ROUMILHAC, GORET, DUBOIS, PETROWISTE, PEDELMAS, LANDE, PARAGE, MEMBRUT, GUEGAND et CAZAJOUS.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. BERBUDEAU a donné pouvoir à M. le Maire

**ABSENTS EXCUSES** : MME ROUMEGOUS et M. BOUYER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. DUBOIS

**Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 avril 2011 est adopté à l'unanimité.**

## **01 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a prévu l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale avant le 31 décembre 2011. Conformément à l'article L5210-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de schéma doit être soumis pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet.

VOTE A L'UNANIMITE

## **02 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CREATION ET L'EXPLOITATION D'UNE STATION D'AVITAILLEMENT AU PORT DU CHAPUS : DECLARATION DE PROCEDURE INFRACTUEUSE**

Par délibération en date du 14.12.2010, le conseil municipal a approuvé le principe de mise en oeuvre d'une procédure de délégation de service public pour la création et l'exploitation d'une station d'avitaillement au Port du Chapus.

La procédure fut la suivante :

- *Publication :*

- *site internet du BOAMP le 03.01.2011*
- *journal SUD OUEST LE 04.01.2011*

- *Commission d'ouverture des plis réunie le 17.02.2011*

- *Candidats admis à présenter une offre :*

- *SARL LA GLACIERE OLERONNAISE 24 rue de la Glacière La Renisière 17480 LE CHATEAU D'OLERON*
- *ERS DEPOLLUTION 21 bis rue Julien Fabre 13300 SALON DE PROVENCE*

- *Envoi du document programme : le 19.02.2011*

- *Réception des courriers de renonciation des entreprises :*

- *le 01.04.2011 pour la SARL LA GLACIERE OLERONNAISE*
- *le 18.04.2011 pour ERS DEPOLLUTION*

Les entreprises n'ayant pas souhaité donné suite à leur candidature, la collectivité est dans l'obligation de reconnaître que la procédure est infructueuse.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Déclare infructueuse la procédure de délégation de service public pour la création et l'exploitation d'une station d'avitaillement au Port du Chapus.

VOTE A L'UNANIMITE

**03 – PARTAGE DE LA PROPRIETE COMMUNE DES LOTS AL N°14, 15, 16, 17, 18 et 19 ET CESSION PARTIELLE DE LA PARCELLE AL N°18**

Monsieur le Maire présente les différentes servitudes qui s'appliquent aux parcelles AL N°14, 15, 16, 17, 18 et 19 sises avenue du Général de Gaulle, à la Pointe du Chapus et le projet de partage élaboré par le cabinet Tournier Gilloots, conférant à chacun des propriétaires une plus grande indépendance.

Les élus soulèvent la question de la compatibilité de la réduction de la superficie de la parcelle AL 18 avec le projet d'installation d'une station de carburant.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Emet un avis défavorable au projet de partage des parcelles AL N°14, 15, 16, 17, 18 et 19 sises avenue du Général de Gaulle, à la Pointe du Chapus, qui réduit la superficie de la parcelle AL n°18, dans l'attente d'avoir la certitude de répondre aux contraintes d'installation d'une station de carburant.

VOTE A L'UNANIMITE

**04 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LA RENOVATION DU BLOC SANITAIRE DU CAMPING**

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation intérieure du 2ème bloc sanitaire du camping municipal « La Giroflée ».

Les travaux consistent à rénover entièrement l'intérieur du bloc sanitaire qui présente un aspect vétuste et des équipements ne correspondant plus aux attentes actuelles des touristes. Il propose de solliciter l'aide financière du Conseil Général de la Charente-Maritime pour un montant de projet s'élevant à 127 200 € H.T.

Plan de financement

CONSEIL GENERAL	15,00%	19 080,00 €
COMMUNE	85,00%	108 120,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>127 200,00 €</b>

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Approuve le plan de financement présenté,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Général de la Charente-Maritime.

VOTE A L'UNANIMITE

## **05- DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DU MAGASIN LIDL**

Monsieur le Maire fait part de la demande de dérogation au repos dominical pour ouvrir le magasin LIDL tous les dimanches, du 31 juillet au 15 août de 8h00 à 13h00, ainsi que le 14 juillet de 08h00 à 14h00.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis concernant cette demande de dérogation.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

ACCEPTE à l'unanimité de donner une suite favorable à la demande de dérogation formulée par la direction régionale du magasin Lidl.

VOTE A L'UNANIMITE

## **06 - DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

- Décision n° 2011-07 du 09.05.2011 par laquelle Monsieur le Maire confie M. Alain BOTTIN, sis 43 route de l'Isle 17750 ETAULES, la mission de coordination SPS dans le cadre des travaux de création de l'impasse de la Garde, pour un montant de 900 € HT.
- Décision n° 2011-08 du 10.05.2011 par laquelle M. le Maire confie à la Compagnie des Eaux de Royan, sise avenue de Valombre 17200 ROYAN, l'entretien des poteaux d'incendie de la commune, au nombre de 52, pour un montant de 55 € HT le poteau, et pour une durée de 5 ans.
- Décision n° 2011-08 du 10.05.2011 par laquelle M. le Maire confie à la SCP PIELBERG KOLENC, sise 1 rue du Petit Bonneveau 86000 POITIERS, la défense de la commune dans l'affaire l'opposant à Mme ROMAGNE, devant le Tribunal Administratif de Poitiers, concernant un permis de construire.
- Décision n° 2011-08 du 10.05.2011 par laquelle M. le Maire a conclu un avenant avec l'EURL Didier FAIVRE, sise 4 impasse des Lilas 17290 THAIRE D'AUNIS, pour exploiter une machine à laver au camping municipal, pour une durée d'un an à compter du 01.05.2011, pour 2,90 € HT par cycle de lavage.

## **07 – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a attiré l'attention du Conseil Général sur la situation des ostréiculteurs qui doivent faire face à une importante mortalité de leurs huitres et qu'il a sollicité une compensation financière des exonérations que la collectivité pourrait leur accorder.

**Séance levée à : 19h45**